

Natixis informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2015 figurent aux pages 323 et 371 du Document de référence 2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mars 2016 sous le n°D.16-0127.

Le Document de référence 2015 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site Internet de la Société ([www.natixis.com](http://www.natixis.com) > Communication Financière > Information réglementée > Documents de référence) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Des exemplaires du document de référence sont également disponibles au siège de la société Natixis.